

«

De : Alain Coudray

Envoyé : mercredi 22 avril 2020 14:52

À : Ailes Marines + services de l'Etat

Objet : Re: Etudes techniques Ailes Maines

Bonjour,

Impressionnant de voir comment votre structure dans ce courrier arrive à déformer la réalité, cela montre une nouvelle fois l'incompétence avec laquelle elle s'évertue à vouloir mener ce projet:

« Les experts en bioacoustique (Dr. Laurent Chauvaud et Pr. Frédéric Olivier) sont d'ailleurs venus à Pordic le 26 novembre 2019 et le 13 février 2020, dans les locaux du CDPMEM22, vous présenter les résultats de ces études en cours. Les résultats préliminaires montrent que les effets significatifs du battage et du forage sont compatibles avec le cycle de vie normal des espèces étudiées (Saint-Jacques, Praire, Homard, Seiche). »

lors de ces entretiens, les experts en bioacoustiques n'ont pas présenté de « résultats préliminaires » sur les impacts des études que vous comptez mener(car ces experts travaillent sur les impacts du battage et du carottage et non sur les sons emis lors de forages, ensouillages ou campagnes géophysique).

Par ailleurs ils ne nous ont pas présenté de résultats sur le homard et la praire (il débute juste ou n'ont pas encore entamé ces travaux) et sur la seiche (ce ne sont pas ces experts qui travaillent sur cette espèce)...

Vous auriez dû échanger avec votre équipe technique avant d'avancer de telles absurdités.

Nous nous sommes permis d'informer Laurent CHAUVAUD et son équipe des propos que vous tenez dans ce courrier.

Plus loin :

« plusieurs réunions de concertation sur ces sujets »....:

Une seule et unique réunion de présentation de ces études et du calendrier associé, celle du 9 mars et aucune autre...

Les services de l'Etat peuvent en témoigner.

« nous vous avons présenté le planning prévisionnel de nos opérations (de mi-mai à fin septembre 2020) et nous vous avons fait la proposition de travailler ensemble sur l'optimisation de ce calendrier »

Ce n'est pas ce que j'appelle une planification des études en étroite collaboration avec les instances de pêche. Vous n'avez même pas pris le temps de nous demander quand cela serait possible au regard de l'activité des professionnels, des enjeux pour les ressources halieutiques...

J'espère vivement que ces éléments seront communiqués à la presse, que l'on rigole un peu....

Cordialement,

Alain COUDRAY

Président du CDPMEM22 »